**Bibliothèque de l’Europe orientale et centrale (EOC)**

**Règlement pour la réservation des tables de travail**

**Administration**

* Les étudiants de la Slavistique et des Etudes de l’Europe orientale, les doctorants et les chercheurs ont la possibilité de réserver une place de travail fixe dans la salle de lecture auprès de la bibliothécaire.
* La présence doit être d’au moins deux jours hebdomadaire.
* Dès qu’un usager n’a plus besoin de sa place, il est tenu d’en faire part à la bibliothécaire.

**Consignes**

* Les usagers peuvent y laisser leurs propres livres et leur matériel. Toutefois lorsqu’ils quittent la bibliothèque, ils doivent déplacer ces affaires, de façon à laisser la possibilité aux autres utilisateurs de s’y installer.
* Les ouvrages appartenant à la bibliothèque et non-empruntés ainsi que des ouvrages dotés du statut « consultation sur place » après l’utilisation doivent être déposer sur les chariots prévus à cet effet.
* Il est interdit d’emmener de la nourriture dans la salle de lecture. Seule l’eau est tolérée comme boisson.
* Nous vous prions de vous déplacer à l’extérieur de la bibliothèque pour répondre à vos appels.

Etat au 06.06.2019